



**Indicateurs de résultats  
sur le niveau de performance  
(extraits du rapport d'activité 2022)**

## I. Diplômé-es 2022

### A. Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

Liste des diplômé-es du DNSPM 2022 :

Intitulé du diplôme			Nombre de diplômé-es en 2022
Spécialité	Domaine	Option	
Instrumentiste- chanteur	Musiques classiques à contemporaines	Chant	1
		Clarinette	1
		Cor	4
		Flûte traversière	1
		Guitare	2
		Hautbois	1
		Percussions	1
		Piano	2
		Trompette	1
		Violon	5
		Violoncelle	1
	Jazz et musiques improvisées	Piano	1
		Saxophone	1
		Trompette	1
<b>Total</b>			<b>23</b>

## B. Diplôme d'État de professeur de musique

Liste des diplômé·s du Diplôme d'État 2022 :

Intitulé du diplôme			FI	FC	Total diplômés 2022	
Discipline	Domaine	Option				
Enseignement instrumental ou vocal	Classique à contemporain	Violon		1	1	
		Contrebasse	1		1	
		Saxophone		1	1	
		Clarinette	1		1	
		Guitare		2	2	
		Percussions	1		1	
		Trompette	1		1	
	Jazz et Musiques improvisées	Contrebasse	1		1	
		Chant		1	1	
		Piano		1	1	
		Batterie		1	1	
	<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>7</b>	<b>12</b>

## II. Concours et examen d'entrée 2022

À l'ère du numérique, le Pôle Sup'93 ouvre en 2022 les inscriptions aux concours d'entrée en ligne. Pour ce faire l'établissement a contractualisé avec la société Aouka afin de disposer d'Oasis, leur plateforme en ligne permettant le suivi des inscriptions aux concours d'entrée mais également le suivi des résultats. Il est à noter que la plateforme Oasis est également utilisée par le PSPBB et le CNSMDP. Les trois établissements ont amorcé une réflexion commune afin de mutualiser les besoins de développements permettant ainsi une rationalisation des coûts.

En 2022 les épreuves du concours d'entrée en Formation Initiale (test d'orientation) et de l'examen d'entrée en Formation Continue au Pôle Sup'93 se sont déroulés sans contraintes particulières, dans des conditions normales.

- Les entretiens du test d'orientation ont été conservés en visioconférence ;
- Les épreuves écrites se déroulées à l'Université Paris 8.

### A. Communication et visibilité du Pôle Sup'93 auprès des potentiel-es candidat-es à ses concours et examen d'entrée

Pour rappel, les cycles préparatoires à l'enseignement supérieur (ou CPES) ont été créés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016. Le décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique précise les conditions que doivent remplir les établissements pour voir leur projet de CPES « agréé » par l'État ; il est notamment stipulé que l'établissement se doit de « développer des partenariats et des collaborations avec [...] des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique ».

Afin de poursuivre les partenariats avec les établissements d'enseignement artistique initial ayant des CPES et ainsi favoriser la visibilité et le repérage du Pôle Sup'93 par les grands élèves des CRD et CRR d'Île-de-France, la direction du Pôle s'appuie d'une part sur son réseau et d'autre part développe de nouveaux partenariats.

Il a été proposé aux établissements d'inscrire dans les nouvelles conventions les éléments suivants :

- Organiser, dans les locaux de la CPES, une réunion d'information et de présentation du Pôle Sup'93, à destination des élèves, des parents d'élèves et des professeur-es de la CPES ;
- Organiser, dans les locaux de la CPES, les répétitions et/ou la restitution d'un projet artistique du Pôle Sup'93 ;
- Demander à ce que le cursus en CPES prévoit, au titre du « *parcours du spectateur* » que ce cursus doit nécessairement inclure la fréquentation à (au moins) 3 restitutions de projets artistiques du Pôle Sup'93 ;
- Proposer des temps spécifiques dans le cadre de « *Journée portes ouvertes* ».

Dans la continuité des deux conventions signées en 2021, un nouveau partenariat a été conclu avec l'Établissement Publique Territorial Est Ensemble qui dispose d'un réseau de huit établissements d'enseignement artistique spécialisé dont deux CRD Montreuil et Pantin proposant des CPES. Une nouvelle convention est en cours de signature.

Comme l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur « culture », le Pôle Sup'93 est présent sur la plateforme Parcoursup et ce depuis décembre 2019. Il est toutefois à noter que la présence du Pôle Sup'93 sur Parcoursup qui certes doit permettre d'accroître sa visibilité auprès de l'ensemble des lycéen-nes, n'est pas suffisante.

Afin de donner davantage de visibilité au Pôle Sup'93, l'équipe permanente a donc participé au Salon l'Aventure des métiers - Salon de l'Etudiant, sur le stand du Ministère de la Culture, qui s'est tenu les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 novembre à Paris Expo – Porte de Versailles. Il est prévu de pérenniser ce type d'action de communication.

## **B. Concours d'entrée en Formation Initiale au DNSPM**

Les statistiques du concours d'entrée 2021 en Formation Initiale au DNSPM ont été présentées au Conseil d'administration du Pôle Sup'93 le 17 février 2022. Il est ici reporté les grandes lignes de ces dernières.

En 2022, le concours d'entrée a été ouvert dans les domaines et options suivants :

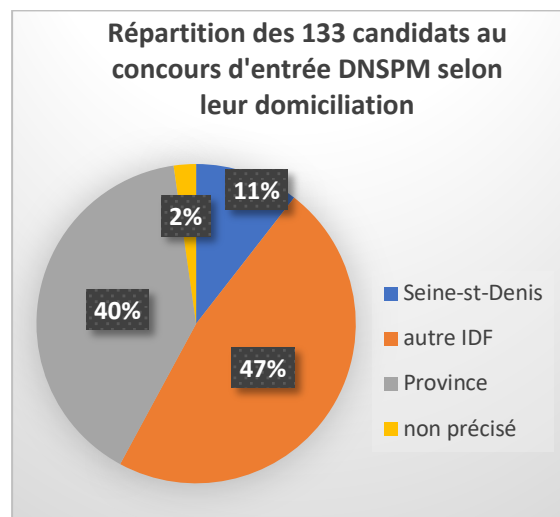
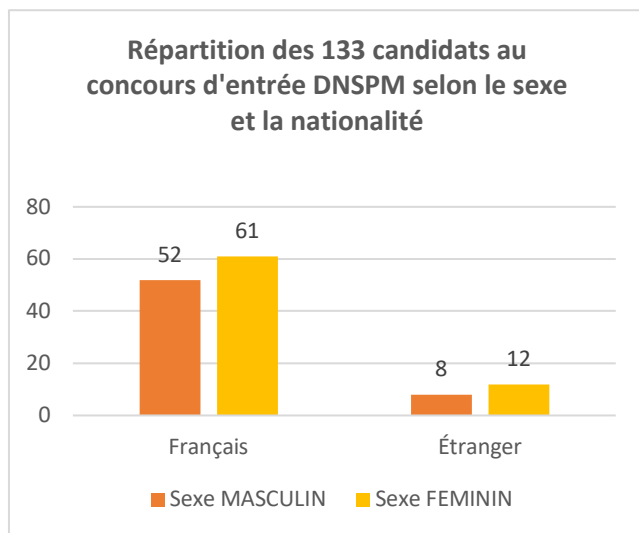
### **- DNSPM « Classique à contemporain » : 17 options**

- |                     |               |
|---------------------|---------------|
| ▪ Accordéon         | ▪ Percussions |
| ▪ Alto              | ▪ Classiques  |
| ▪ Basson            | ▪ Piano       |
| ▪ Chant             | ▪ Saxophone   |
| ▪ Cor               | ▪ Trombone    |
| ▪ Flûte traversière | ▪ Trompette   |
| ▪ Guitare           | ▪ Tuba        |
| ▪ Harpe             | ▪ Violon      |
| ▪ Hautbois          | ▪ Violoncelle |

### **- DNSPM « Jazz et musiques improvisées » : 8 options**

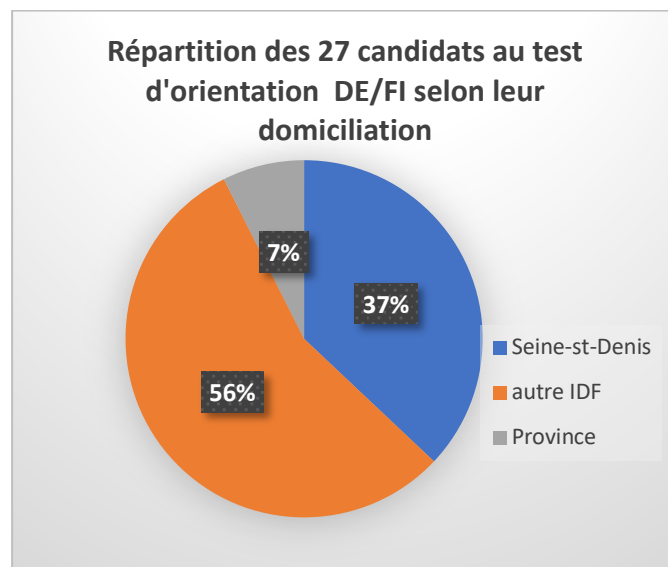
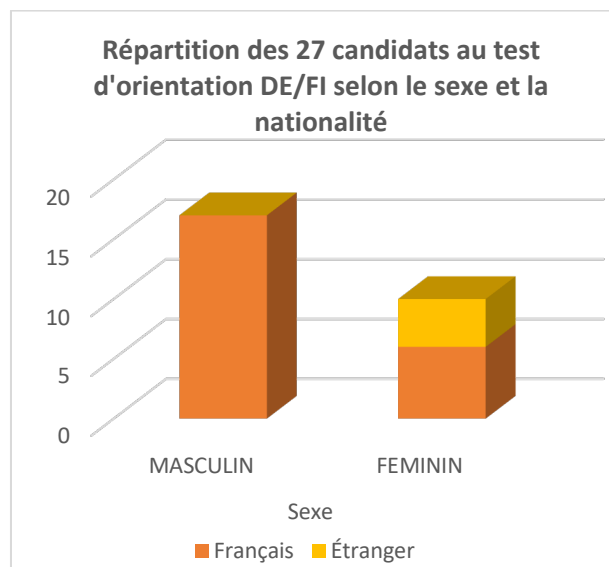
- Basse
- Batterie
- Chant
- Contrebasse
- Cordes frottées
- Guitare
- Piano
- Vents

Sur les 133 candidatures, tous domaines confondus, enregistrées sur la plateforme Oasis, 112 candidatures ont été validées et payées par les candidats. 22 candidat-es (14 en domaine « classique à contemporain » et 8 en domaine « jazz et musiques improvisées ») n'ayant pas finalisé leur candidature avant la date limite des inscriptions, leurs candidatures n'ont pas été présentées devant la commission de recevabilité.



### C. Test d'orientation en Formation Initiale au DE de professeur de musique

27 étudiant-es en DNSPM au Pôle Sup'93 se sont présenté-es à ce test (soit un chiffre en légère augmentation par rapport à 2021 qui comptait 26 candidatures)



Comme il a déjà été rappelé dans le rapport d'activité 2021, les locaux mis à disposition du Pôle Sup'93 ne permettent pas d'accueillir beaucoup plus de 15 étudiant-es en Formation Initiale au DE. Le nombre

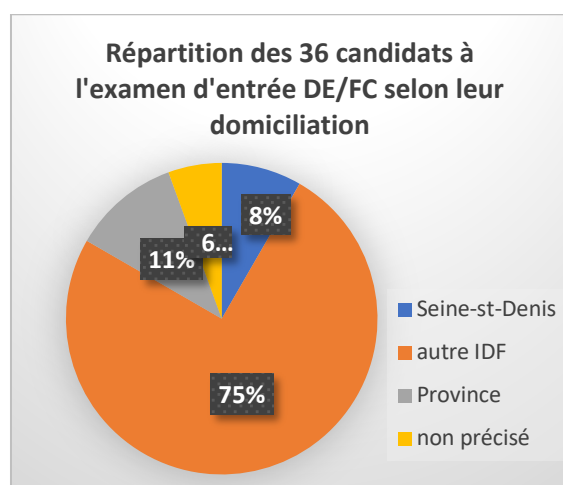
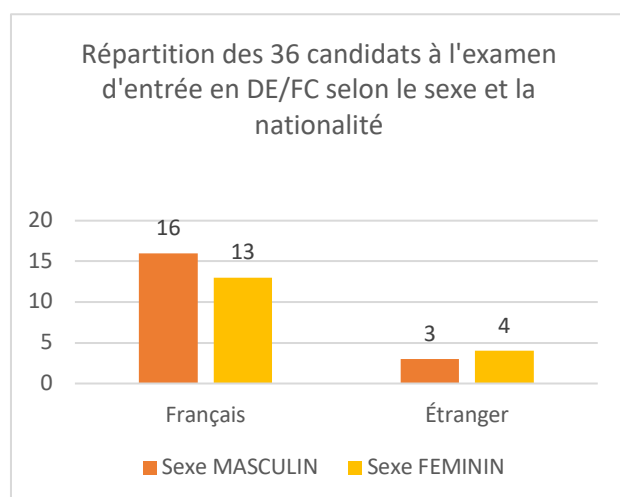
maximum d'étudiant-es a été déterminé sur des critères de capacité d'accueil et non pédagogiques. En effet, ce nombre maximal d'étudiant-es correspond à la jauge de la salle Ibert, sur le site La Courneuve du CRR93, où ont lieu les cours DE. Dans la conjoncture actuelle et compte tenu des chiffres du test d'orientation, le choix du Pôle Sup'93 de réserver ce test à ses étudiants en Formation Initiale au DNSPM est reconduit.

#### D. Examen d'entrée en Formation Continue au DE de professeur de musique

Les statistiques de l'examen d'entrée 2022 en Formation Continue au DE ont été présentées au Conseil d'administration du Pôle Sup'93 le 17 février 2022. Il est ici reporté les grandes lignes de ces dernières.

L'organisation de l'examen d'entrée 2022 en Formation Continue au DE de professeur de musique a permis de mettre en œuvre pour la première fois la Formation Continue des enseignants dans le domaine des « musiques traditionnelles toutes aires géographiques ». Un candidat présentant un fort potentiel a intégré cette formation. Cette première expérience est tout à fait concluante et mérite d'être reconduite.

36 candidatures, tous domaines confondus, ont été enregistrées sur la plateforme Oasis.



28 dossiers de candidatures ont été reçus (contre 38 en 2021) dont 2 non recevables. Un des deux dossiers présentait un profil correspondant au domaine Jazz et musiques improvisées, non ouvert en 2022, tous les autres ont été jugés recevables.

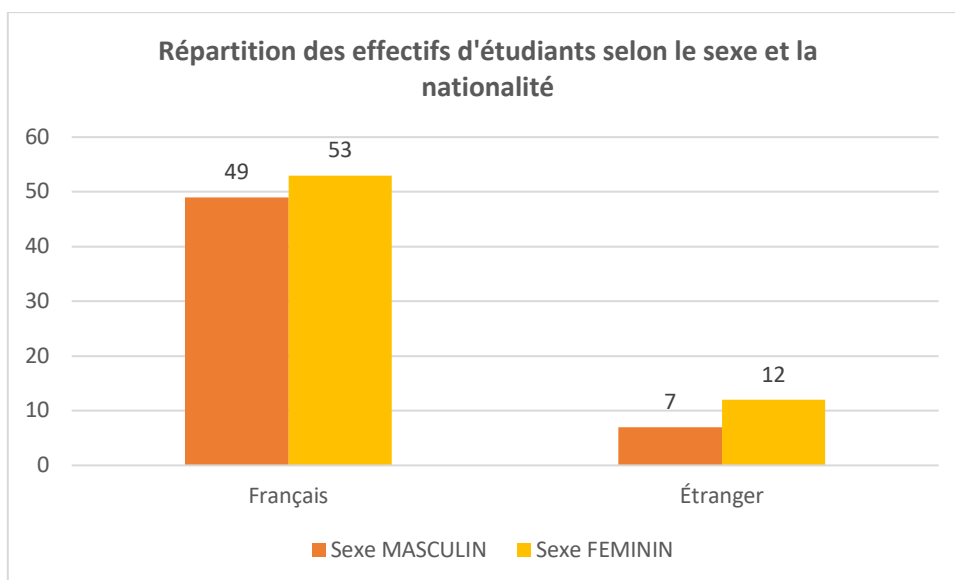
96 % de ces candidatures le sont en DE « Classique à contemporain » (10 options différentes), 3 % le sont en DE musiques traditionnelles toutes aires géographiques » (1 option).

10 candidates et candidats ont été déclarés admis à l'issue de l'examen d'entrée : 9 en « classique à contemporain » et 1 en « musiques traditionnelles toutes aires géographiques ». 70% des admises sont des femmes, 30% des hommes.

Une liste d'attente a été ouverte pour la première fois avec 3 candidat-es ce qui a permis de palier des désistements soit deux candidat-es, une femme et un homme.

### III. Effectifs

En cette rentrée 2022, le Pôle Sup'93 a accueilli 121 étudiant-es, inscrit-es dans un ou deux cursus DNSPM, DE /FI ou uniquement DE/FC, tous niveaux confondus.



104 étudiant-es en Formation Initiale, soit...							
...78 étudiant-es en cursus DNSPM (dont 2 en congé)...			... et 51 étudiant-es en cursus DE (+2 en congé)				
... dont 25 étudiant-es en DNSPM <sub>1</sub>	... 27 étudiant-es en DNSPM <sub>2</sub>	... 26 étudiant-es en DNSPM <sub>3</sub> et +	... dont 14 étudiant-es en DE <sub>2a</sub>	... 10 étudiant-es en DE <sub>2b</sub>	... 1 étudiant-es en DE <sub>2</sub>	... 5 étudiant-es en DE <sub>2b/3</sub>	... 21 étudiant-es en DE <sub>3</sub> et +
16 stagiaires en Formation Continue au DE...							
... dont 10 en FC <sub>1</sub> ...			... et 6 en FC <sub>2</sub> ou +				

Il est à noter que le Pôle Sup'93 a accueilli, à la rentrée 2022, une étudiante ukrainienne.



Au regard de la délibération n° EPCC 2022-083 définissant les modalités d'accueil d'étudiantes et étudiants en conditions particulières dues à la situation en Ukraine, en Russie et en Biélorussie, un parcours personnalisé de formation lui a été proposé. Validé en fin d'année universitaire par une attestation d'études, ce parcours personnalisé est par ailleurs conçu pour que l'étudiante puisse présenter le concours 2023 d'entrée en DNSPM.

## Enquête d'insertion 2022

Pour rappel, depuis septembre 2022, le Pôle Sup'93 a lancé une procédure de recrutement d'un conseiller pédagogique « *Terrains et mondes professionnels* » qui n'a pas abouti avant la fin de l'année.

Ce conseiller pédagogique « *Terrains et mondes professionnels* » est notamment en charge du suivi de l'insertion des diplômé·es de l'établissement.

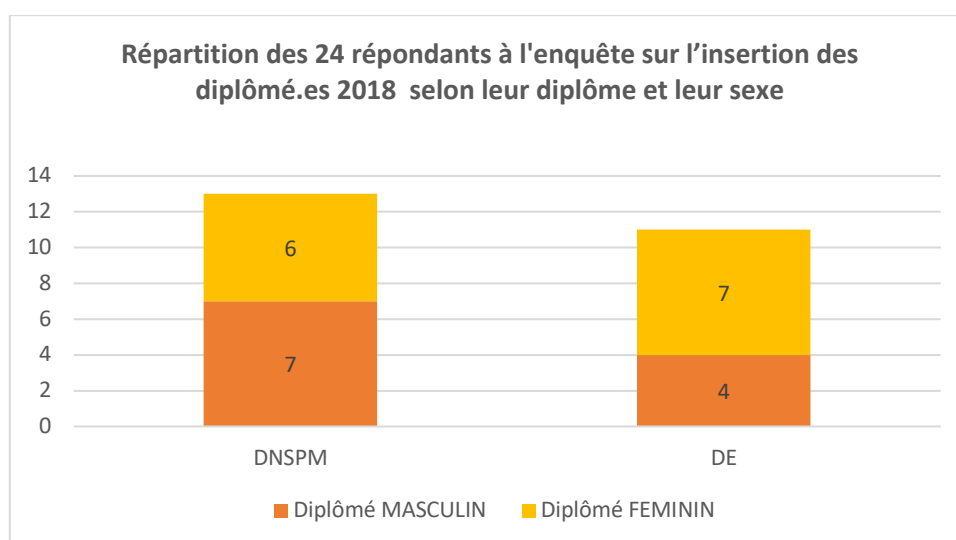
Il conviendra d'adresser à l'ensemble des diplômé·es du Pôle Sup'93 du DNSPM et/ou du DE, par le biais de la Formation Initiale, de la Formation Continue ou de la VAE, un nouveau questionnaire qui permettra de constituer une image précise des parcours post-diplômes des étudiant·es de l'établissement.

Le prochain envoi du questionnaire consacré aux diplômé·es 2020-2021-2022 est prévu au premier semestre 2023 dès le recrutement d'un nouveau conseiller finalisé.

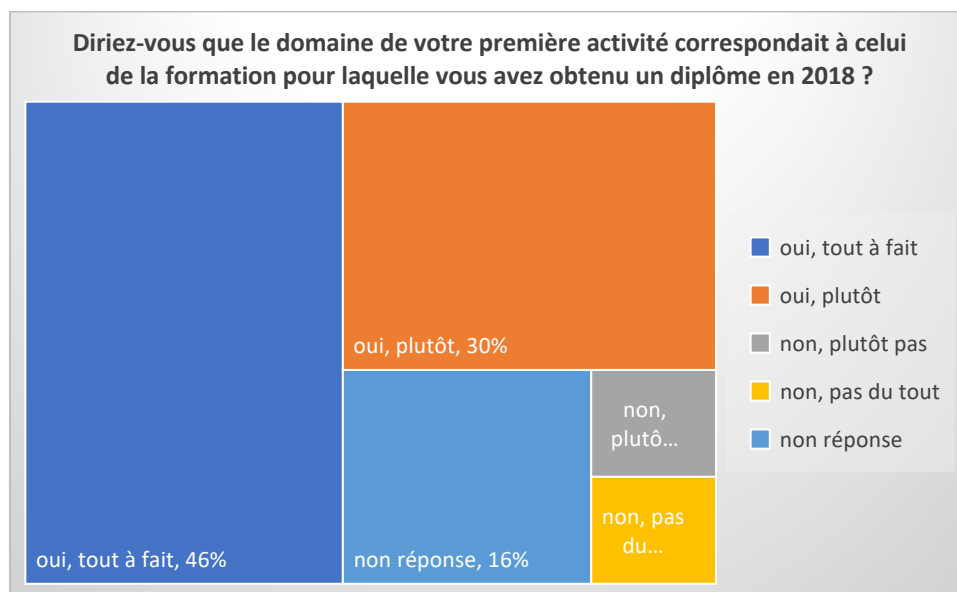
## Enquête sur l'insertion des diplômé.es 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 2018)

L'enquête sur l'insertion des diplômé.es 2018 de l'enseignement supérieur Culture a été diligentée par le Ministère de la Culture en février 2022.

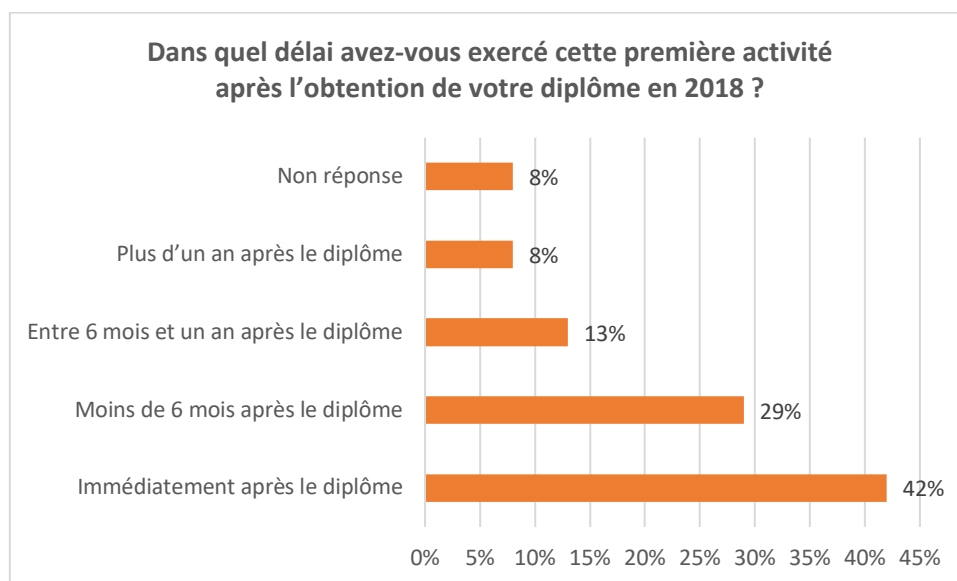
Le taux de réponse global s'est élevé à près de 40 %. Il a été très variable entre les établissements, allant de 22 % à 80 %. Sur les 35 diplômé.es contactés, 24 ont répondu au questionnaire soit un taux de réponse de 69 % pour le Pôle Sup'93.



76 % des diplômés déclarent que le domaine de leur première activité correspondait à celui de la formation pour laquelle ils avaient obtenu un diplôme en 2018.



42% des diplômés déclarent avoir exercé leur première activité professionnelle immédiatement après l'obtention de leur diplôme, 29% moins de 6 mois après.



71 % des diplômés estiment que la formation pour laquelle ils ont obtenu un diplôme en 2018 leur a apporté les éléments suffisants pour une bonne insertion dans leur domaine d'activité actuel.

